



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Deportes internes et resistants

Question écrite n° 4943

### Texte de la question

M Roland Beix appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur la nécessité de reconnaître aux anciens combattants faits prisonniers pendant la guerre d'Indochine un statut particulier compte tenu notamment de l'extrême rigueur des conditions d'engagement militaire et de détention. Il lui demande s'il a l'intention de soumettre très rapidement au Parlement un projet de loi permettant de répondre de façon satisfaisante et attendue aux demandes des anciens combattants de la guerre d'Indochine.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre précise à l'honorable parlementaire qu'il a présenté à l'agrement du Gouvernement un projet de loi créant un statut en faveur des anciens prisonniers du Viet-minh. Ce texte pourrait être soumis au Parlement lors d'une prochaine session.

### Données clés

**Auteur :** [M. Beix Roland](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4943

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 31 octobre 1988, page 3057